

Extrait du FFII.FR

<http://www.ffii.fr/Pourquoi-le-Parlement-europeen-ne-s-est-pas-satisfait-des-garde-fous-de-la-Commission-sur-l-interopabilite>

Pourquoi le Parlement européen ne s'est pas satisfait des garde-fous de la Commission sur l'interopérabilité ?

Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2004

- Brevets logiciels - Foire aux questions -

FFII.FR

La Commission ne garantit que le droit à la rétro-ingénierie, qui en premier lieu ne peut pas être interdite par un brevet. Son article 6 ne permet pas cependant l'utilisation de l'information découverte. Le droit sur la concurrence (anti-trust) est un outil trop peu tranchant pour résoudre ce problème.